

Activités de promenades et randonnées (pédestre, équestre, VTT, animaux domestiques)

Description de l'activité

Définition

Une promenade est le fait d'aller à l'extérieur pour se divertir ou faire de l'exercice. Ce qui diffère de la pratique de la randonnée. La randonnée est une pratique physique qui consiste à effectuer une marche plus ou moins longue (dans le temps et sur la distance) sur un itinéraire donné dans un but de relaxation, de découverte ou de résultat sportif.

Les pratiques

A pied

Le territoire est très bien pourvu en sentiers de randonnée, on retrouve une vingtaine de sentiers de randonnées et de petites randonnées (PR) (Circuit des Landes aux deux pointes (Plévenon) / Autour de château Serein (Plévenon) / Circuit des Templiers (Fréhel) / Le tour du cap d'Erquy (Erquy) / ...) proposées par la Fédération Française de Randonnée et un sentier de Grande randonnée (GR34). Ces sentiers sont empruntés pour des activités de randonnée allant de plusieurs heures à plusieurs jours, mais aussi pour des activités de promenade allant de plusieurs dizaines de minutes à plusieurs heures. Le GR 34 est fréquenté par des habitants ou des visiteurs à la journée sur des petites parties mais également par des marcheurs qui s'engagent sur un parcours de plusieurs kilomètres nécessitant du matériel adapté. Il est à noter que le GR 34, se superpose largement sur la servitude littorale issue de la loi 76-1285 du 31 décembre 1976 (code de l'urbanisme). Cette obligation réglementaire qu'est la servitude littorale a permis la réémergence et la restauration de la continuité du magnifique sentier littoral que nous connaissons aujourd'hui. Les PR sont utilisés pour des excursions de courte durée par des habitants ou des visiteurs à la journée. La randonnée itinérante avec âne est aussi pratiquée de façon ponctuelle sur le site. La pratique de la promenade avec son animal domestique est également répandue sur le site.

Il aurait pu être créé une sous partie concernant l'observation ornithologique, la photographie comme photographie animalière. Mais ces activités piétonnes ont été rattachées pour partie à la randonnée.

En vélo

Plusieurs itinéraires à vélo existent sur le territoire, on retrouve la vélo route européenne aussi appelée la Vélomaritime, ainsi que des liaisons départementales et des boucles. La pratique du vélo recouvre trois activités principales, l'activité de randonnée, l'activité de promenade et l'activité de déplacement doux au quotidien. Le territoire est traversé par un itinéraire vélo européen : la Vélomaritime. C'est la partie française de l'eurovélo route 4 qui s'étend de Roscoff à Kiev en Ukraine. Cet itinéraire bénéficie de grandes portions de voie verte sur le territoire pour des balades sécurisées. Un balisage sur toute la côte Manche est en place. Deux liaisons départementales relient la Vélomaritime pour l'une d'elles

au Cap d'Erquy et pour la seconde au Cap Fréhel. La mise en place de la voie verte a structuré l'offre de mobilité et générée une nouvelle activité économique locale. Des vélos sont disponibles à la location à l'heure et à la journée, pour un maximum d'une semaine de location sur le territoire. Cependant, la durée moyenne de location est comprise entre 2 et 5h. Les vélos musculaires et à assistance électrique sont utilisés lors de cette activité. Ces derniers sont plus utilisés par un public qui ne pratiquait plus le vélo à cause de difficultés physiques.

A cheval

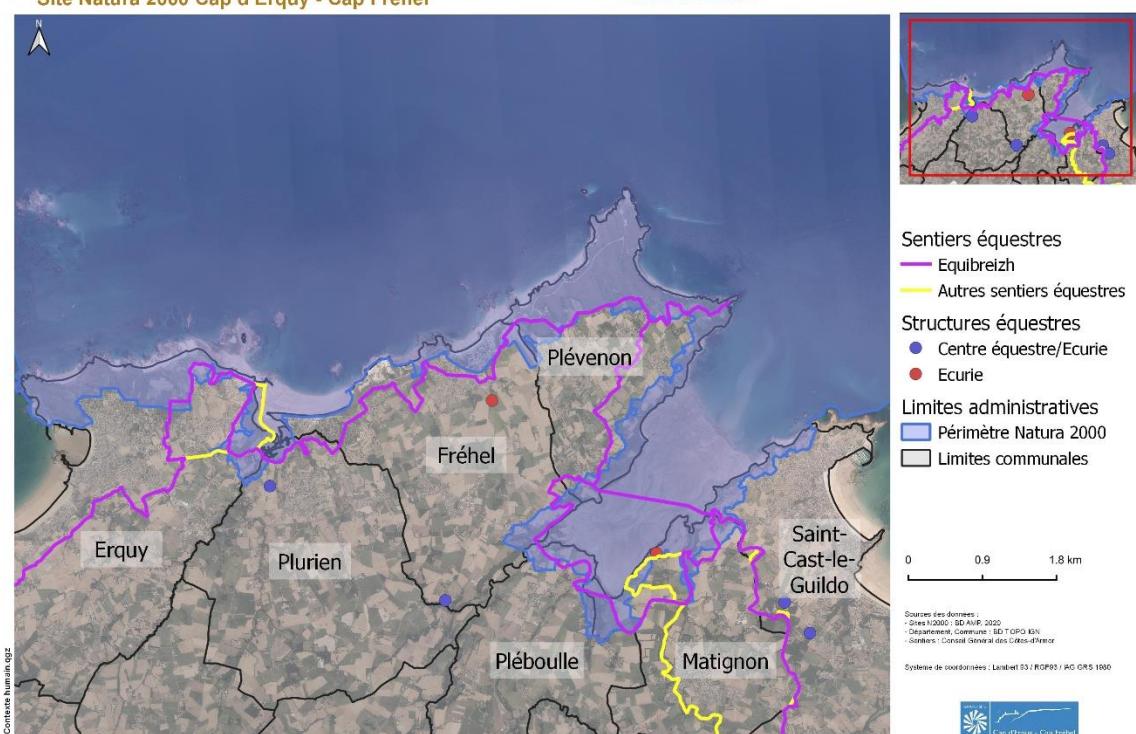
A cheval des promenades ou des randonnées sont également réalisable. Le parcours régional Equibreizh traverse le territoire, il permet de réaliser le tour de la Bretagne à cheval. On retrouve aussi deux boucles équestres sur les 7 communes appartenant au site Natura 2000. Les boucles sont utilisées pour des randonnées à la journée alors que le circuit Equibreizh peut accueillir des randonnées à la journée mais aussi des randonnées de plusieurs jours en itinérance. Six centres équestres ou écuries sur les communes du site Natura 2000 peuvent accueillir les chevaux de ces cavaliers itinérants. Deux de ces structures sont des centres équestres et proposent des activités de promenades et de randonnées à cheval.



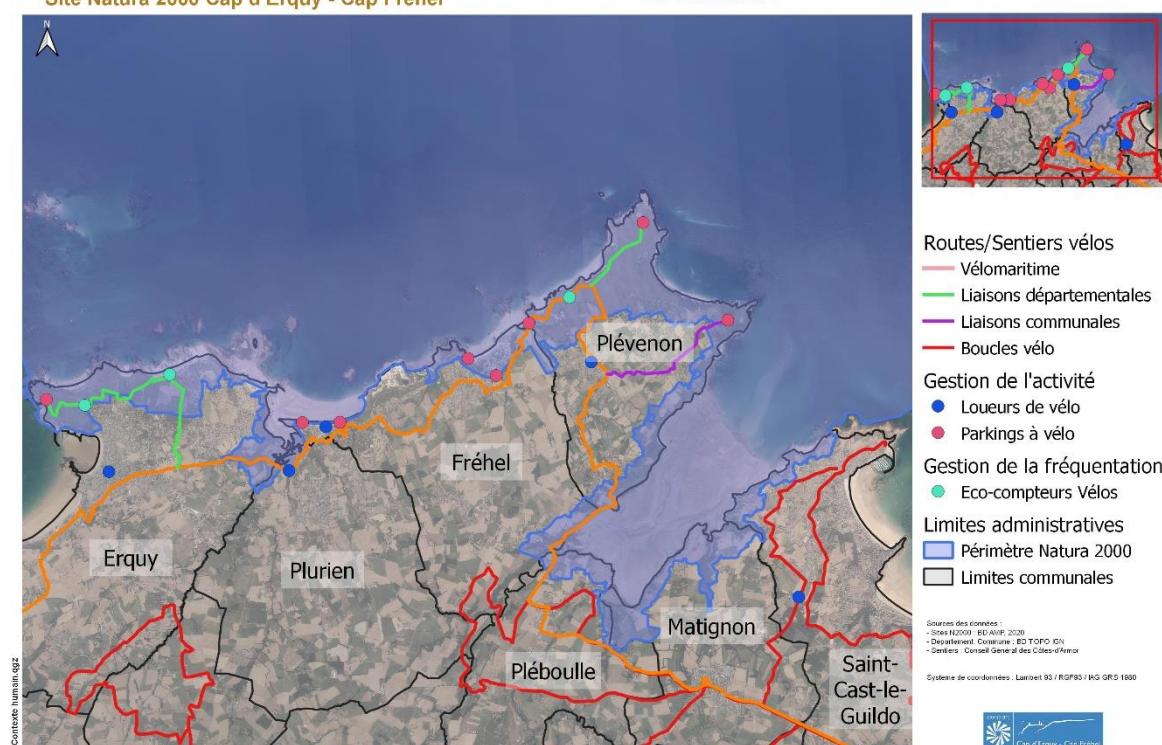
L'activité sur le site Natura 2000

Spatialisation de l'activité

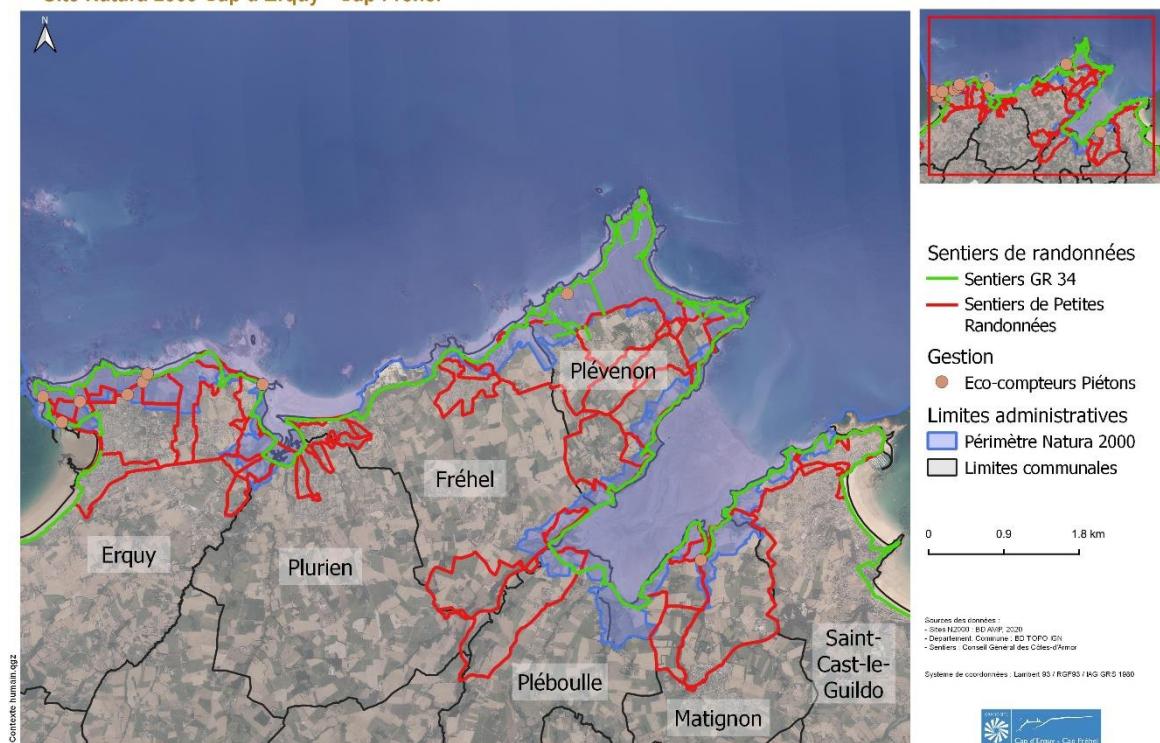
La majorité des activités de randonnées et de promenades sont concentrées sur la côte et autour des sites emblématiques du territoire que sont le Cap d'Erquy, le Cap Fréhel et le Fort La Latte. Les activités équestres et cyclables ne sont pas directement présentes sur ces deux sites mais peuvent être des moyens de locomotion afin de les visiter à pied. Une activité n'apparaît pas sur les cartes, c'est l'activité de promenade des animaux de compagnie. Cette activité est présente sur l'ensemble du site mais certaines zones comme le marais de l'Islet et des différentes plages sont plus fréquentées que d'autres. (Cf Carte 1, 2 et 3).



Carte 1 : Structures équestres et activités de randonnées et de promenades équestres sur le site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel et à sa proximité



Carte 2 : Structures de location de vélo et activités de randonnées et de promenades à vélo sur le site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel et à sa proximité



Acteurs et pratiquants

Les pratiquants sont en majorité des touristes présents durant la période estivale, les vacances scolaires et de certains week-ends. L'autre partie des pratiquants est constituée par des locaux plus ou moins éloignés du site qui pratiquent soit de façon individuelle, en couple, en famille, ou en groupe associatif. Hors vacances scolaires et en semaine, ce sont en majorité des retraités qui pratiquent ces activités.

Les principaux acteurs de ces activités sont les entreprises de location de vélo et les centres équestres qui proposent des promenades et des randonnées. Cinq loueurs de vélos (Cap Bike à Plévenon, Cap Evasion Vélo à Plurien, Nord-Ouest Location Vélo à Fréhel, Saint-Cast aventure à Saint-Cast-le-Guildo et l'Office du Tourisme d'Erquy) sont présents sur le territoire ainsi que 2 centres équestres (Le centre équestre des Cognets/Sables-d'Or équitation à Plurien et l'Ecurie de Saint-Sébastien à Fréhel). Différents hébergeurs louent ou mettent à disposition des vélos également. Il est aussi à noter le développement de séjours vélos itinérants, dont la logistique est prise en charge pour des tours opérateurs. Deux sociétés minimums organisent ainsi des séjours sur le territoire.

D'autres structures participent à l'entretien de ces sentiers. L'entretien des sentiers est essentiellement assuré par les municipalités, intercommunalité et ou propriétaire des terrains (Conseil départemental). Ceci comprend entretien de la végétation, entretien de l'assiette, des ouvrages

comme balisage. Le Comité de la Fédération Française de Randonnée Côtes-d'Armor appartenant au Comité de la Fédération Française de Randonnée Bretagne représente la Fédération Française de la Randonnée Pédestre au niveau départemental. Plusieurs associations locales affiliées à la FFRP existent, la Randonnée castine (Saint-Cast-le-Guildo) et Erquy randonnée (Erquy). Ces bénévoles assurent également quelques opérations notamment balisage du GR 34. Au niveau des chemins équestres, c'est l'Association des Cavaliers d'Extérieur des Côtes-d'Armor (ACECA) qui entretien par l'intermédiaire de ses bénévoles les sentiers équibreizh ainsi que les boucles équestres.

Il est à noter également que des séjours et formations ornithologiques sont réalisés sur le territoire. La société Birding Mont Saint Michel, comme la Ligue pour la Protection des Oiseaux organisent des séjours ornithologiques régulièrement sur le territoire. De même, annuellement Bretagne Vivante organise en lien avec l'Office Français pour la Biodiversité un séjour de formation destiné aux professionnels concernant le suivi des oiseaux marins nicheurs (Modules 1 et 2).

Saisonnalité des pratiques

La pratique de la promenade et de la randonnée pédestre, équestre, ou à vélo a cours toute l'année. Cependant, elle est plus pratiquée lors de la période estivale, des vacances scolaires et des week-ends prolongés. Les randonneurs et les cyclistes sont essentiellement présents depuis le mois de mars jusqu'au mois d'octobre. La fréquentation individuelle et familiale est plus importante en juillet et août. Les cavaliers sont présents également sur les mêmes périodes mais évitent la partie littorale au mois de juillet et d'août.

La période de balisage des sentiers de randonnées se fait souvent au printemps, chaque année et ponctuellement sur demande lorsqu'il y a des problèmes de balisage, des modifications de tracé, des changements de lames directionnelles à faire.

Eléments quantitatifs

A pied

En Bretagne, la promenade balade est pratiquée par 93 % des touristes en séjour.

En Côtes-d'Armor, Un réseau dense : plus de 9 000 km de sentiers dont 1 424 km de GR.

Les sentiers de petites randonnées cumulent un linéaire de 135km de sentiers dont 66 sont en périmètre Natura. Le GR 34 représente sur les 7 communes un total de 73km dont 47 sont sur le périmètre Natura 2000.

Ces sentiers sont fréquentés par :

- Plus de 700 000 visiteurs/an au Cap d'Erquy (Erquy).
- 1 000 000 visiteurs/an au Cap Fréhel (Plévenon).
- 40 000 passages par an sur le GR34 sur la partie Fort la latte – Cap Fréhel (Plévenon).

- 14 000 passages par an sur le GR34 sur la partie de l'ENS de la Vallée du Moulin de la Mer (Matignon).

Ces données sont issues de 9 éco-compteurs gérés par le département que l'on trouve principalement au Cap d'Erquy. Un se situe aux Hôpitaux (Erquy), un au Cap Fréhel (Plévenon) et le dernier à la vallée du Moulin de la mer (Matignon) (Cf Carte 3).

Il convient de signaler que les plagistes peuvent aussi avoir un impact significatif sur certains sites à proximité des plages. Notamment par la nécessité de capacité de stationnements, mais aussi par les trajets entre le lieu de stationnement et la plage, ou encore le piétinement des dunes. Les pratiques naturalistes principalement ornithologiques et photographique animalière sont très présentent sur le site Natura 2000.

Environ 180 baliseurs bénévoles sont répartis sur le département au sein des associations affiliées à la FFRP. Sur le secteur, 2 associations pratiquent le balisage de sentiers, la randonnée castine et Erquy randonnée.

En vélo

En Bretagne, 5 500 km d'itinéraires touristiques régionaux et 3 000 circuits routes et VTT (135 000 km) complètent ce schéma national.

La Vélomaritime serpente sur 40km sur les sept communes du site Natura 2000. 9km se situent en périphérie Natura 2000. Elle se prolonge jusqu'au Cap d'Erquy et au Cap Fréhel par deux liaisons départementales, une qui rejoint le Cap d'Erquy et une seconde le Cap Fréhel. 2 compteurs, gérés par le département, sont installés afin de suivre la fréquentation sur la liaison entre la Vélomaritime et le Cap d'Erquy. Un compteur est aussi installé à proximité du Cap Fréhel. On retrouve également 3 boucles vélo à proximité du site Natura 2000 :

- Une boucle entre Saint-Cast-le-Guildo et Matignon de 27km.
- Une boucle sur Pléboule, Matignon, Fréhel et Plurien de 17km
- Une boucle entre Matignon et Pléboule de 17km

17 000 passages de vélos sont comptabilisés au niveau des deux éco-compteurs du Cap d'Erquy. Et 13 842 passages de vélos enregistrés sur le compteur présent sur l'EV4 à Plévenon.

Sur le territoire, Cinq structures louent des vélos. Quatre d'entre elles sont des entreprises de location de vélo, Cap Bike à Plévenon, Cap Evasion Vélo à Plurien, Nord Ouest Location Vélo à Fréhel et Saint-Cast aventure à Saint-Cast-le-Guildo. La dernière structure qui loue des vélos est l'antenne de l'Office du tourisme Cap d'Erquy-Val André à Erquy.

A cheval

Au total, près de 3 000 km d'itinéraires équestres parcourent les Côtes d'Armor.

Le territoire est traversé par le circuit Equibreizh qui parcourt 67km sur le territoire dont 23 dans le périphérie du site Natura 2000. Deux autres circuits pour les chevaux existent sur le territoire, un entre Fréhel, Plurien et Erquy et un autre sur Matignon et Saint-Cast-le-Guildo. Ces circuits mesurent 48km

dont 14 dans le périmètre Natura 2000. Plus de 4 500 cavaliers circulent par an sur le site Natura 2000 ou à proximité.

Quatre centres équestres proposent des balades et des randonnées équestres au public :

- Le centre équestre des Cognets/Sables-d'Or équitation à Plurien
- L'Ecurie de Saint-Sébastien à Fréhel.
- Les Ecuries du Cast
- Centre Equestre de Saint-Cast

Total

Tableau 1 : Linéaires cumulés de sentiers de promenades et de randonnées en fonction du type de mobilité

	Sentiers de randonnée	Total en N2000	Sentiers équestre	Total en N2000	Sentiers vélo	Total en N2000
Total	208 km	113 km	84 km	37 km	101 km	15,5km

Réglementation et encadrement de l'activité

Gestion de l'activité

Le Comité de la Fédération Française de Randonnée Côtes d'Armor appartenant au Comité de la Fédération Française de Randonnée Bretagne représente la Fédération Française de la Randonnée Pédestre au niveau de la région Bretagne. Plusieurs associations locales affiliées à la FFRP existent, la Randonnée castine et Erquy randonnée. Les financements proviennent des subventions du Conseil Départemental, de l'Etat et de l'Europe.

Concernant la Vélomaritime, l'Equibreizh, la Région Bretagne et le Département des Côtes-d'Armor apportent un soutien financier et technique à l'ACECA et au Comité de la Fédération Française de Randonnée Côtes-d'Armor.

Cadre réglementaire

Au niveau européen :

Pas de réglementation précise.

Au niveau national

La Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 attribue aux Conseils départementaux la compétence pour la gestion des itinéraires de randonnée sur leur territoire et leur confie l'élaboration d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (P.D.I.P.R.) dans lequel figurent tous les itinéraires approuvés par les Conseils municipaux et le Conseil départemental.

Le Code du Sport (article 50-2 de la loi n° 84-610 relative à la promotion et au développement du sport) confie aux Départements le développement maîtrisé des sports de nature. À cette fin, le Conseil départemental élabore un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI). Pour cela, il s'appuie sur la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI).

L'article L 121-31 du code de l'urbanisme régit l'usage de la servitude sur laquelle se superpose le GR 34 : « Les propriétés privées riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de trois mètres de largeur d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons. » Ceci induit un usage juridique cadré et exclusif pour les piétons. Ce sentier n'est en effet ni accessible aux vélos, ni aux randonnées avec animaux (chevaux, ânes). Les aménagements ne sont d'ailleurs pas adaptés et cela génère des accidents et dégradations. De même, il ne peut être fermé/obstrué que de manière provisoire que sous l'autorité du préfet.

L'article L131-14 du code du sport dispose que dans chaque discipline sportive et pour une durée déterminée, une seule fédération agréée reçoit délégation du ministère chargé des Sports. La Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée) est la fédération sportive qui a reçu délégation pour les disciplines : Randonnée pédestre et Longe côte par un arrêté du 31 décembre 2016.

Enfin, l'article art. L311-2 (c. sport) du code du sport dispose que « les fédérations sportives délégataires, ou, à défaut, les fédérations sportives agréées peuvent définir, chacune pour leur discipline, les normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature ».

Au niveau local

Par un arrêté du 30 juillet, les plages de Sables-d'Or et de l'anse du Croc (Vieux-Bourg), seront interdites chiens et chevaux à compter du 1^{er} août au 15 septembre 2019, de 8 h 30 à 23 h. **Pour les autres communes, l'interdiction des chiens est sur toutes les plages la période estivales.** Erquy interdit du 15 mai au 15 septembre, Saint-Cast-le-Guildo interdit de juin à septembre, Plévenon autorisé avant 9h et après 20h.

Autres outils de gestion influençant l'activité

Le PDIPR est un outil pour le développement de la randonnée :

- parce que ce plan constitue un outil juridique pour la protection des chemins, en particulier les chemins ruraux, empruntés par les itinéraires de randonnée ;
- parce qu'il s'agit du seul document opposable dans les procédures d'urbanisme (PLU) et aménagements fonciers permettant la prise en compte des chemins de randonnée dans les projets d'aménagements ;
- parce qu'il permet d'avoir une vision globale de l'ensemble des itinéraires de randonnée existants sur le département.

Les objectifs du PDESI

Ils consistent à :

- identifier les lieux de pratiques sportives de nature dont les membres de la CDESI (collégialement) et le Département souhaitent en priorité garantir l'accès aux pratiquants, dans le respect des milieux naturels et du droit des autres usagers,
- s'assurer que tous travaux ou mesures susceptibles de porter atteinte à ces lieux de pratique ou aux activités qui s'y déroulent seront portés à connaissance de la CDESI afin qu'elle émette un avis sur leur opportunité et propose, le cas échéant, les adaptations nécessaires au maintien de l'activité.

Interactions potentielles de l'activité avec les habitats/Espèces Natura 2000

Sur l'écosystème en général

D'après Ballantyne & Pickering (2015), la présence d'un sentier a majoritairement un impact négatif sur la composition du sol et sa structure et entraînait une baisse de richesse en espèce quel que soit le taxon à proximité des sentiers. Ce qui est certain c'est que proche des sentiers la végétation est différente des sites non perturbés. Cette différence peut-être autant positive que négative sur la biodiversité. Les sentiers très fréquentés sont soumis à une plus forte compaction du sol, à l'érosion et à la résurgence des racines. Ces activités ont une forte action sur l'érosion des sentiers, cette érosion est aggravée par l'utilisation de bâtons de marche à bout métallique. De plus, on constate une pollution causée par des jets sauvages de déchets, bien que des progrès aient été constatés.

Sur les habitats marins

Certains prés salés subissent un fort piétinement à marée basse par les promeneurs et les cavaliers. Ce passage provoque par piétinement la création de « sentiers » dans ces habitats où la végétation est totalement absente. La fréquentation des cavaliers de ces milieux aboutie à un impact inconnu des crottins des chevaux sur la qualité de l'eau. Cependant, certaines structures professionnelles organisent déjà du ramassage de crottins après le passage de groupes dans ces milieux.

Sur la faune

Ces activités ont un impact sur le dérangement de la faune en tout temps, mais cela a encore plus d'impact lors des haltes migratoires et durant les périodes de reproduction (Thompson, 2015). Ce dérangement peut être sonore ou physique. La pratique du lâcher des chiens pour les laisser courir après les oiseaux est particulièrement impactante.

Initiatives et leviers d'actions [visant à limiter les interactions]

Protection des habitats et des espèces

La servitude littorale doit réglementairement faire l'objet d'une signalisation à chaque point d'accès. Cette signalisation sensibilise comme rappelle la réglementation associée. Les monofils et clôtures offre également une efficacité importante pour limiter la pratique hors sentier dans des contextes de forte fréquentation ou présence de milieux sensibles (landes comme dunes).

Campagne de sensibilisation

La sensibilisation sur le terrain a également son intérêt, néanmoins reflet de la société, certaines personnes y sont hermétiques. Les services de l'Etat assurent quelques rondes et campagnes de verbalisation.

Bibliographie

Documents consultés

Ballantyne M. & Pickering C.M., 2015. The impacts of trail infrastructure on vegetation and soils : Current literature and future directions. *Journal of Environmental Management*. **164** : 53-64.

Conseil général des Côtes d'Armor, 2019. Schéma Départemental de la Randonnée des Côtes-d'Armor. Synthèse et plan d'action 2019-2029. Direction du Patrimoine. 100p.

Conseil général des Côtes d'Armor, 2020. Rapport de Fréquentation 2019 du Cap d'Erquy. Eco-counter. 3p.

Conseil général des Côtes d'Armor, 2020. Fréquentation 2019 du Site ENS La Vallée du Moulin de la Mer à Matignon. Eco-counter. 1p.

Thompson B., 2015. Recreational trails reduce the density of ground-dwelling birds in protected areas. *Environmental Management*. **55** : 1181-1190.

Association des Cavaliers d'extérieur des Côtes-d'Armor. (2020). *Itinéraires*. Récupéré sur
[www.randocheval22.com:](https://www.randocheval22.com/) <https://www.randocheval22.com/itineraires>

Côtes d'Armor Destination. (2020). *Balades et randonnées à pied*. Récupéré sur
[www.cotesdarmor.com:](https://www.cotesdarmor.com/) <https://www.cotesdarmor.com/balades-et-randonnees/a-pied/>

FFRandonnée Bretagne. (2020). *Randonner*. Récupéré sur [https://bretagne.ffrandonnee.fr:](https://bretagne.ffrandonnee.fr/)
<https://bretagne.ffrandonnee.fr/html/350/les-itineraires-en-bretagne>

www.lavelomaritime.fr. (2020). *Qui-sommes-nous* ? Récupéré sur [www.lavelomaritime.fr:](https://www.lavelomaritime.fr)
<https://www.lavelomaritime.fr/qui-sommes-nous>

Personnes sollicitées pour relecture et complément

Comité Fédération Française de Randonnée des Côtes-d'Armor / Clémentine Pignon. Chargée de développement

Erquy Randonnée / Claudine Hammelrath. Secrétaire de l'association.

Les écuries de Saint-Sébastien / Géraldine Lachoux. Propriétaire

Centre équestre les Cognets/Sables d'Or Equitation / Marie de Kerautem. Propriétaire

Cap Evasion Vélo / Isabelle Carré. Propriétaire

Cap Bike / Emmanuel Hervé. Propriétaire

Fréhel multisports / Marie-Annick Dion. Présidente

Association des cyclorandonneurs de la presqu'île Castine / Alain Rospape

Saint-Cast Aventure/Vélo Aventure Location / Laurence Menier

Association des cavaliers extérieurs des Côtes-d'Armor / Jackie Brunet (Président de l'association),
et Yveline Henry.

Département des Côtes-d'Armor / Valérie Lebars. Chef de service Patrimoine naturel